



Pascale Cantin, Pl. fin.
pascale-cantin@lafond.ca
Reneaud Cantin, C.A.
reneaud-cantin@lafond.ca



Octobre 2010
Vol. 10 n° 4

UN TRIMESTRE ENCOURAGEANT

Le dernier trimestre terminé le 30 septembre laisse une lueur d'espoir aux investisseurs à la suite d'un début d'année, disons-le, un peu chaotique.

Comme le montre le tableau qui suit, les principaux indices boursiers ont réussi à reprendre le terrain perdu au cours des deux premiers trimestres de 2010 et se retrouvent même en territoire positif depuis le début de l'année.

À LIRE DANS CE NUMÉRO :

Un trimestre encourageant
Page 1

Un trimestre encourageant (suite)
Page 2

Les étapes de la planification
financière
L'Assur-Dette
Page 3

L'Assur-Dette (suite)
Page 4

Rendements boursiers en \$ canadien

Indice	Dernier trimestre	Depuis janvier
S&P TSX (Canada)	10,3%	7,5%
Dow Jones(Etats-Unis)	7,9%	3,9%
S&P 500 (États-Unis)	8,1%	2,2%
MSCI (Mondial)	9,9%	0,8%

Source : PalTrak, septembre 2010

INVESTIA
SERVICES FINANCIERS INC.
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

880, rue Commerciale, bureau 102
St-Jean-Chrysostome (Qc) G6Z 2E2
Tél.: 418 839-6333
Télec. : 418 834-6076



UN TRIMESTRE ENCOURAGEANT (SUITE)

Volatilité

Les marchés ont connu une volatilité certaine au cours des derniers mois et ce phénomène ne semble pas vouloir s'estomper. Les experts croient que cette volatilité est là pour demeurer du moins jusqu'à la fin de la présente année. Il ne faut donc pas trop réagir aux baisses trimestrielles et garder une vision à long terme.



L'économie

Les différents analystes financiers sont maintenant d'avis que l'économie mondiale ne retournera pas en récession et que la reprise est là pour durer, mais qu'elle sera plus lente que par le passé. Le rythme de cette reprise explique en partie pourquoi les taux d'intérêts sont si bas et que le prix de l'or s'enflamme.

Mais pour Richard Jenkins, gestionnaire de portefeuille pour Investissements Hartford, «dès que la reprise sera plus solide, on verra le prix de l'or cesser sa progression et les taux d'intérêts augmenter, probablement en premier en Australie, puis au Canada ».

Un parti pris pour les actions

La tendance actuelle au niveau de la répartition d'actifs tend à montrer que les investisseurs sont friands des titres à revenu fixe. Mais pour les gestionnaires de portefeuille, surpondérer les titres à revenu fixe actuellement serait une erreur. À titre d'exemple, en date du 30 septembre 2010, une obligation du Canada ne rapportait que 2.01% (source Banque du Canada) par an pour un terme de 5 ans. À ce rythme, votre capital pour la retraite ne sera probablement pas suffisant pour atteindre vos objectifs. C'est la raison pour laquelle il faut ajouter des obligations d'entreprises et des actions si l'on veut maximiser ses rendements dans le cadre d'un portefeuille diversifié.

À priori, les gestionnaires nous disent que les titres des entreprises dominant leur secteur, particulièrement aux États-Unis, sont à des prix dérisoires. Pour certains, il y a longtemps qu'on n'a vu des titres se transiger aussi bas qu'à l'heure actuelle. Ce serait donc une erreur, avec une perspective de placement à long terme, de ne pas profiter des occasions actuelles, surtout, lorsqu'il s'agit de grandes entreprises qui sont très profitables.

Comme d'habitude, les prévisions pour l'économie et les marchés financiers divergent. La meilleure façon de vivre avec l'incertitude continue d'être ce que j'ai toujours prôné – garder un œil sur l'horizon à long terme et rester fidèle à un plan de placement solide et diversifié qui est conçu pour vos objectifs individuels.

Financement et stratégies hypothécaires

Vous renouvez votre hypothèque prochainement ? N'hésitez pas à nous en parler ; il existe des stratégies très intéressantes qui peuvent vous permettre de sauver des intérêts et d'accélérer le paiement de votre hypothèque.

LES ÉTAPES DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

À titre de planificateur financier, nous pouvons vous conseiller dans l'ensemble des domaines de la planification financière.



En général, la planification financière personnelle intégrée couvre les sept domaines d'intervention en planification financière.

- 1) Aspects légaux
- 2) Succession
- 3) Assurance et gestion des risques
- 4) Finance
- 5) Fiscalité
- 6) Placement
- 7) Retraite

Ces domaines d'intervention doivent être analysés suivant différentes situations reliées aux clients, telles que :

- situation personnelle et familiale
- situation financière
- situation fiscale
- situation en matière d'études des enfants
- situation à la retraite
- situation au décès
- situation en matière de protection

Cette façon de procéder nous permet de bien comprendre l'ensemble de votre situation financière et de vous conseiller dans l'atteinte de vos objectifs personnels et financiers.

L'ASSUR-DETTE

Avez-vous déjà calculé le nombre d'assurances proposées ou prises avec vos divers prêts, assurance-maladie, accident, invalidité ou vie? Chaque prêt a son assurance, ce qui revient habituellement cher. Avez-vous déjà pensé à regrouper toutes ces assurances en une seule et unique? L'Assur-Dette est une alternative abordable aux produits bancaires. Le produit se veut une assurance créance de base à laquelle peuvent s'ajouter plusieurs options. Un produit très flexible et personnalisé qui permet de protéger le paiement d'un ensemble de créances sous un même contrat.



*Avertissement relatif aux fonds mutuels

* « Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service hypothécaire, service de planification successorale ou fiscale, ainsi que tout service de préparation de déclaration de revenu. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entièvre responsabilité de ce type d'activité.

L'ASSUR-DETTE (SUITE)

Lorsque vous souscrivez à cette protection, une évaluation médicale complète est demandée, tandis qu'à la banque, elle se fait au moment de la réclamation. Vous êtes donc mieux protégé. Cette assurance couvre plusieurs prêts différents. Elle offre une indemnité mensuelle pour le remboursement de vos dettes en cas d'invalidité totale si vous êtes malade ou victime d'un accident ou tout simplement le remboursement de vos primes.



Les institutions bancaires se désignent automatiquement à titre de bénéficiaire de l'assurance. Avec Assur-dette, vous avez le choix de désigner votre ou vos bénéficiaires.

En institution bancaire, le remboursement des primes n'est pas disponible contrairement à la protection Assur-dette. Avec celle-ci vous pouvez obtenir le remboursement de vos primes payées jusqu'à 100% à l'âge de 65 ans ou 75% après 15 ans d'émission, en fonction de l'âge à la souscription.

Il n'existe pas de conditions préexistantes avec cette protection. Elle s'adapte à tout prêteur et tout est flexible.

Les créances admissibles sont tout prêt à durée fixe dont l'assuré est personnellement et légalement responsable à titre d'emprunteur ou de coemprunteur offerts par une institution financière reconnue sans s'y limiter : tout prêt personnel ou commercial (tel que prêt levier, prêt auto, bateau, moto, véhicule récréatif (VR), prêt étudiant ou prêt à la rénovation, carte de crédit, marge de crédit, bail de location de véhicule, prêt et marge de crédit hypothécaire). Cette protection permet de garder la couverture même lors d'un changement de prêteur. Les périodes d'indemnisation peuvent être choisies.

Le titulaire peut choisir entre recevoir lui-même les prestations, qu'elles soient versées à l'assuré ou directement au créancier de son choix.

Les créances non admissibles sont les prêts entre personnes, toute augmentation de créance et les créances contractées pendant une invalidité ou dans les quatre-vingt-dix jours précédent l'invalidité et toute créance couverte par une assurance-invalidité.

Le montant mensuel admissible pour une marge de crédit hypothécaire correspond au montant régulier prélevé par versement périodique, le montant mensuel admissible correspond au moins élevé entre 3% du solde débiteur au début de l'invalidité et le montant minimal exigible par l'institution. Ce montant est admissible pour dix ans et est nul par la suite.

Vous devez avoir un revenu annuel minimum de 12 000\$, avoir travaillé plus de 21 heures par semaine et pendant au moins 35 semaines par année. Votre ratio d'endettement ne doit pas dépasser 55% du revenu mensuel déclaré. Une liste des professions admises est disponible sur demande. En assurance invalidité, la classe de risque prend toute son importance.

L'Assur-Dette verse une prestation en plus des assurances salaire et régimes gouvernementaux. Elle n'est pas une assurance-salaire et ne coordonne donc pas les montants d'autres assurances-salaire. Cependant, dans le cas où une dette spécifique serait déjà couverte par une autre assurance, l'assureur ne paierait pas pour cette même dette.



N'hésitez pas à me demander comment une assurance créance pourrait s'adapter à votre situation personnelle.